



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : D4291-25-05-1154
 Date du repérage : 13/05/2025
 Heure d'arrivée : 13 h 00
 Durée du repérage : 03 h 10

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
 Département : **Seine-Maritime**
 Adresse : **17 RUE LE NOSTRE**
 Commune : **76000 ROUEN**
Section cadastrale LB, Parcelle(s) n° 155
 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Etage RDC, Lot numéro Appartement n°1 et cave n°7

Désignation du propriétaire

AVOVENTES

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SCP CARUCCI-GOLLIOT-BOWN-OLLAGNIER -MADELAIN-MORIN**
 Adresse : **9/11 RUE JEANNE D ARC 76000 ROUEN**

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **AVOVENTES**
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL A.EXACT**
 Adresse : **21 PLACE DE L'EGLISE 76750 PIERREVAL**
 Numéro SIRET : **4317146740014**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
 Numéro de police et date de validité : **10592956604/014 - 31/12/2025**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 60,37 m² (soixante mètres carrés trente-sept)
Surface au sol totale : 119,40 m² (cent dix-neuf mètres carrés quarante)

Résultat du repérage

Date du repérage : **13/05/2025**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
MAITRE MADELIN

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Lots	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Séjour cuisine	1	36,43	38,4	
Chambre 1	1	12,76	12,76	
Salle de bain	1	7,09	7,09	
Wc	1	4,09	4,09	
Résumé du lot : 1 - Surface Carrez 60,37 m² - Surface au sol 62,34 m²				
Parties de l'immeuble bâties visitées	Lots	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Dégagement	7	0	13,59	Pièce non réglementaire
Pièce 1	7	0	1,72	Pièce non réglementaire
Pièce 2	7	0	11,05	Pièce non réglementaire
Salle d'eau 1	7	0	3,01	Pièce non réglementaire
Pièce 3	7	0	10,41	Pièce non réglementaire
Salle d'eau 2	7	0	1,94	Pièce non réglementaire
Pièce 4	7	0	13,71	Pièce non réglementaire
Salle d'eau 3	7	0	1,63	Pièce non réglementaire
Résumé du lot : 7 - Surface au sol 57,06 m²				

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 60,37 m² (soixante mètres carrés trente-sept)
Surface au sol totale : 119,40 m² (cent dix-neuf mètres carrés quarante)

Fait à **PIERREVAL**, le **13/05/2025**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Certificat de Compétence

Diagnostics Techniques Immobiliers

TECHNICERT attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

AVOVENTES sous le numéro de certifié **TC23-0462**

TechniCert Référentiel de Certification PROC 800

Domaines Technique	Arrêtés de référence	Date d'effet	Date d'expiration
Gaz	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.4.1 / 2.4.2	07/09/2023	06/09/2030
Électricité	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.6.1 et 2.6.2	06/04/2023	05/04/2030
Termites ☒ Métropole ☐ Outremer :	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.3.1 / 2.3.2		
Amiante sans Mention	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant les diagnostics Amiante. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2	23/03/2023	22/03/2030
Amiante avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3	25/01/2024	22/03/2030
Energie sans Mention	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant le diagnostic de performance énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.5.1 / 2.5.2	01/08/2023	31/07/2030
Energie avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3	20/06/2024	31/07/2030
Plomb sans Mention	Arrêté du 24 décembre 2021 annule et remplace l'arrêté du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1.1 / 2.1.2	15/06/2023	14/06/2030

Le maintien des dates de validités est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance. V5



Les Alluets Le Roi, Le 20/06/2024
La Gérante TechniCert



TECHNICERT, SARL au Capital de 5000€ - 5 rue Traversière, ZAC Moulin du Capignard - 78580 Les Alluets Le Roi
Téléphone : 09.54.91.44.15 - Email : contact@technicert.fr - Site : www.technicert.fr
Siret : 853 648 418 R.C.S. Versailles

FORM 910.3-A_Certificat de compétence Arrêté 24/12/2021

